

N^o 6
Machart
Fideline
agée de 16 ans
célibataire

* hiet à deux heures
après midi.
Bon ce renvoi
Machart
(Signature)

Leun mil huit cent cinquante quatre, le septième jour du
mois de Mai, à huit heures du matin, en la mairie et par devant
nous Louis Joseph Obert, Maire officier de l'état civil de la com-
mune de Wisserne Canton et arrondissement de Saint-Omer,
Département du Pas de Calais, ont comparu Célestin Machart
agé de vingt cinq ans, ouvrier papetier et François Joseph
Hecquet, agé de soixante six ans ménagé, tous deux
Domiciliés à Hallines lesquels nous ont déclaré que Fideline
Machart, agée de seize ans, papetière, née et domiciliée à
Hallines, fille légitime de son Jacques Machart et de Marie
victoire Marie alexandrine Hecquet domiciliés audit Hallines
est décédée en la fabrique du saint auguste Dambrouchez sis
à Wisserne. La dite déclaration faite par les sieurs Célestin
Machart et François Joseph Hecquet ci dessus dénommés
le premier parent de la défunte au degré de frère et le second
aussi parent au degré d'oncle nous étant allés au lieu du lieu
par notre transport au près de la personne décédée nous
en avons sur le champ dressé le présent acte, que le premier
comparant a signé, a ce nous, le second comparant a
déclaré ne savoir signer de ce interpellé, après lecture faite
C Machart
(Signature)